

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2021  
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2021 - 05



**Objet : Actualisation du tableau des effectifs et organigramme**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 11 Février 2021, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu les Statuts du Syndicat Hauts-de-France Mobilités,

Vu le ROB présenté le 14 décembre 2020,

Vu le Budget Primitif voté le 11 février 2021,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, la décision n°2019-790 DC du 1er août 2019 du Conseil Constitutionnel relative à la conformité de cette loi (JO du 07/08/2019),

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels paru au journal officiel du 21/12/2019,

Vu l'avis du CTPI en date du 10 février 2021,

Considérant l'évolution des missions du Syndicat Hauts-de-France Mobilités et la nécessité de restructurer l'organisation du service et les ressources internes dans un objectif d'efficacité,

Considérant en outre les avancées de passpass.fr et le transfert des fonctionnalités au syndicat, ainsi que l'impérieux besoin de coordination de toutes les ressources dédiées internes et externes,

**DECIDE**

- De valider la réorganisation des services selon l'organigramme joint en annexe n°1
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération et de l'actualiser selon les considérants et conformément à l'annexe 2 de la présente délibération
- De procéder à la création d'un poste de Chef de pôle PassPass du grade des Attachés territoriaux
- De recruter cette personne en tant que fonctionnaire du corps des Attachés Territoriaux
- De pourvoir ce poste, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 06/08/2019), par des agents contractuels pour les besoins de continuité du service, et pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire si aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté sur ce postes qui requiert une expertise et une technicité particulière
- Ce recrutement éventuel d'agent contractuel sur ce poste ne serait prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**AUTORISE**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Frank DHERSIN

**Tableau des effectifs en cours (Annexe 1 à la délibération N° 2020-20 du 08 juillet 2020)**

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché				complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Deux chargés de Mission expert (Chargés d'études)	Attaché et Att pp	A	2	2	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un-e Directeur/trice Ad.	Directeur T.	A	1	1	Complet	Titulaire
<b>Filière Technique</b>						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel CDI
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur Principal	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Adjoint au responsable PFR	Technicien	B	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.2)
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un chargé de Mission Mobilités et Billettique Délib	Technicien	B	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
Un chargé de Mission expert	Ingénieur	A	1	0	complet	Contractuel
<b>POSTES SUPPRIMES OU EN COURS DE SUPPRESSION</b>						
Un Community Manager (supprimé)	Ingénieur	A	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
Un Data Scientist paramétreur de données (en cours d'examen par la CTPI)	Ingénieur	A	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
<b>POSTES NON PERMANENTS</b>						
Gestionnaire de ressources informatiques- Fin 02/2020	Technicien	B	0	0	complet	CDD 12 mois (art 3-1°) Fin 02/2020
Chef de projet Multimédia- Fin 02/2020	Technicien	B	0	0	complet	CDD 12 mois (art 3-1°) Fin 02/2020
<b>TOTAL POSTES EN COURS</b>			<b>13</b>	<b>12</b>		
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>14</b>	<b>13</b>		

## Tableau soumis au vote du 11 février 2021

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché		1	1	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Deux chargés de Mission expert (Chargés d'études)	Attaché et Att pp	A	2	2	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un-e Directeur/trice Ad.	Directeur T.	A	1	1	Complet	Titulaire
<b>Filière Technique</b>						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel CDI
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur Principal	A	1	1	complet	En détachement au 1 <sup>er</sup> /03/21
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Adjoint au responsable PFR	Technicien	B	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un chargé de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
Un chargé de Mission expert	Ingénieur	A	0	0	complet	Contractuel
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
<b>POSTES A SUPPRIMER</b>						
Un Data Scientist paramètreur de données	Ingénieur	A	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>						
			<b>15</b>	<b>12</b>		
<b>TOTAL POSTES POURVUS</b>						
			<b>12</b>	<b>12</b>		
<b>TOTAL POSTES A POURVOIR</b>						
			<b>01</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL POSTES au BP2021</b>						
			<b>13</b>	<b>13</b>		

## Fiche d'information relative à la délibération n° 2021 - 05

Depuis sa création, le Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilité est passé de 2 postes en 2009 à 5 postes en 2014.

Au fur et à mesure de l'extension de ses champs de compétences, l'équipe du syndicat s'est étoffée de 8 postes, en lien notamment avec l'intermodalité, la billettique, le covoiturage ou encore pour les besoins administratifs et financiers.

A ce jour, la démarche Passpass prend toute son ampleur, non seulement à travers la communauté Billettique passpass mais également par les avancées de l'industriel et les transferts de compétences de la Centrale passpass.fr, qui a vu ses 1ers titres vendus en décembre 2020.

Une pleïade d'acteurs et de partenaires gravitent ainsi autour de PassPass, ce qui rend désormais indispensable une coordination fonctionnelle efficiente et dynamique. De même, la transversalité des postes et des missions rattachées impose désormais un management de proximité dédié au projet passpass dans toute son ampleur. C'est pourquoi le poste de chef de pôle nous paraît incontournable.

En termes d'emplois permanents, et avec cette création de poste, le syndicat compterait 15 postes permanents, avec la suppression du poste de « Data Scientist », qui s'est avéré non utile à ce stade, aucun recrutement n'ayant jamais eu lieu sur celui-ci.

Au cours de l'année 2020, 2 agents ont quitté le syndicat et un seul a été remplacé, le poste de « chargé de mission expert Billettique » grade ingénieur reste donc vacant.

Il n'est pas prévu à ce jour de le remplacer mais de le laisser vacant au cas où les besoins en Billettique seraient renforcés. De même sur le poste de « Technicien Mobilités et Billettiques » qui n'a pas encore été publié.

Par ailleurs, l'agent recruté en janvier 2020 sur le poste « d'Administrateur Système » a présenté une demande de détachement et ne pèsera plus dans la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Son poste n'a pas vocation à être pourvu mais doit cependant rester ouvert à court terme dans le cas d'un retour éventuel.

Sur ces 15 postes existants, seuls 13 sont donc amenés à être pourvus sur cette année 2021, dont 12 qui le sont déjà.



## ORGANIGRAMME PREVISIONNEL 2021 SYNDICATS HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

